



Photo : Armel Deniau.Ipo

Le Peuple Des Dunes en Trégor
Collectif de défense de l'environnement, de l'emploi local, du
tourisme et des activités nautiques
Maison des associations
22560 TREBEURDEN

Monsieur Nicolas Hulot
Ministre d'Etat, Ministre de la transition Ecologique
et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 Bd St Germain
75007 Paris

Trébeurden, le 06 juin 2017

Objet : Demande d'abrogation de la concession minière d'ouverture de travaux, d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale, déposée par la **Compagnie Armoricaine de Navigation -CAN-** (Pontrieux 22), filiale du groupe Roullier (St Malo) en vue d'exploiter un gisement de sable coquillier en baie de Lannion (22300).

V/réf : V/lettre du 30/09/2013_Fondation Nicolas Hulot

Monsieur le Ministre d'Etat,

Nous avons l'honneur d'attirer votre haute attention sur les dangers d'extractions de sables coquillier en baie de Lannion dit « Pointe de l'Armor », situé à 5-6 km du littoral de Trébeurden.

Par courrier en date du 30 septembre 2013, vous demandiez à M. Montebourg, de ne pas donner de suite à cette demande.

Le 14 septembre 2015, M. E. Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, a signé le décret ministériel autorisant les extractions.

Le 1er décembre 2015, les préfets des Côtes d'Armor et du Finistère ont signé les arrêtés préfectoraux d'arrêtés d'ouverture des travaux.

Le Conseil d'Etat a rejeté notre requête d'annulation du décret ministériel. Le 05 septembre 2016, le Tribunal Administratif de Rennes a rejeté notre requête en référé suspension des arrêtés. A la grande surprise des autorités qui n'avaient pas été informées, la compagnie Armoricaine de Navigation est venue dans la nuit du 05 au 06 septembre 2016 effectuer la première extraction ainsi que dans la nuit du 06 au 07 septembre 2016. M. Macron a déclaré que cela "n'était pas acceptable". Le Tribunal administratif de Rennes doit encore juger nos requêtes, déposées en Février 2016, en annulation des arrêtés préfectoraux d'ouverture des travaux.

Le 12 septembre dernier, avec Mme Corinne Erhel, députée, (*décédée subitement le 05 mai dernier*), M. Joël Le Jeune, président de Lannion Trégor Communauté, M. Yannick Botrel, sénateur des Côtes d'Armor, nous avons rencontré Mme Ségolène Royal. Le 13 septembre, Mme Royal mandatait deux inspecteurs pour réaliser un audit de ce dossier. Le rapport des inspecteurs mentionne de nombreuses recommandations, ce qui montre et démontre les insuffisances, erreurs, omissions que nous avons relevées dès le début de ce dossier et l'imperfection des arrêtés préfectoraux.

Le décret ministériel du 14.09.2015 stipulait entre autres, la reconduction annuelle après avis du comité de suivi. En novembre 2016, s'est tenu un comité de suivi. Les préfets n'ont pas reconduit la concession qui est de ce fait échue depuis le 1er décembre 2016.

Comme vous le soulignez dans votre courrier, ce projet fait l'objet d'une vive opposition des élus, parlementaires, citoyens, gens de mer, associations de défense de l'environnement. Le 24 janvier 2015, 7 000 personnes, le 12 septembre 2016, 4 000 personnes, ont manifesté à Lannion pour combattre ce projet. Une pétition en ligne a recueilli 154 000 signatures.

Il convient de rappeler :

- que les extractions sont prévues dans une dent creuse à proximité immédiate de deux sites Natura 2000 dont la responsabilité de l'Etat français est de maintenir, à long terme, le bon état de conservation de ces aires marine protégées.
- la proximité de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles, un territoire avec des enjeux environnementaux exceptionnels (1ere colonie d'oiseaux marins et de phoques en reproduction en France métropolitaine, biodiversité marine fragile...),

M. le ministre d'Etat, dans le prolongement de votre courrier du 30 septembre 2013, nous avons l'honneur de vous demander d'abroger purement et simplement le décret ministériel du 14 septembre 2015, contraire au Grenelle de l'Environnement, compte-tenu des dégâts environnementaux, de l'atteinte aux emplois locaux non délocalisables. La mobilisation trégoroise reste très forte.

D'autre part, il est maintenant urgent que la réforme du code minier soit menée à son terme.

Restant à votre entière disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Le Président



Alain Bidal

alain.bidal@orange.fr

Tél.: 02.96.23.67.60 / 06.32.21.76.03

Copie : M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie.